



Délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 n°D2026_24

**Publiée sur le site internet de la commune le : 24 mars 2026
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy**

L'an deux-mille-vingt-six le vingt et un mars à 16 heures trente minutes, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vougy légalement convoqués le 17 mars 2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie située 1 route de Genève à Vougy, sous la présidence de MASSAROTTI Yves.

Présents : 19

Quorum atteint

Votants : 19

Secrétaire de séance : CAPRI Brigitte, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

NOM Prénom	Présent	absent	NOM Prénom	Présent	absent
MASSAROTTI Yves	X		GENOVA Antonio	X	
LAURENSEN David	X		PEPIN Nathalie	X	
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen	X	
DÉPOISIER Mathieu	X		DEPOISIER Fabrice	X	
PASQUALIN Martine	X		LEDRU Sindy	X	
VALENTINI Christian	X		VOTTERO Cédric	X	
MENEGON Daniel	X		AKKAOUI Clémence	X	
SCANU Stéphane	X		DEBBICHE Frédérique	X	
DECROUX Elisabeth	X		JACQUARD Hervé	X	
BOUACHRAOUI Saïda	X				

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;
CONSIDÉRANT les membres du conseil municipal qui se sont réunis en date du 4 mars 2026 ;
Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2026, dont chaque membre a été destinataire.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité,
par 17 voix pour et 2 absentions*

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 4 mars 2026.

La secrétaire de séance,

Brigitte CAPRI

Le Maire,

Yves MASSAROTTI

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait
conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*